

Royaume du Maroc



Ministère de l'Economie et des Finances



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007



ADMINISTRATION DES DOUANES
ET IMPÔTS INDIRECTS

*Une Administration de service
au service de ses usagers*

*Une Administration de service
au service de ses usagers*

*Une Administration de service
au service de ses usagers*

“

Nous avons engrangé de nombreux acquis, en réalisant les projets prévus dans les secteurs où le gouvernement dispose d'une vision claire et précise. Tant et si bien que le Maroc est devenu un immense chantier foisonnant de projets structurants, tant au niveau local que régional et national. Mais, nous n'aurions pu parvenir à ce résultat sans la confiance des citoyens et des investisseurs, et sans la crédibilité dont le Maroc jouit auprès de ses partenaires étrangers grâce à son attachement aux règles de bonne gouvernance.

Afin de conforter ces acquis, il incombe à chacun de se mettre à la tâche avec ardeur et de s'armer d'une volonté tenace pour parachever les réformes en cours, par le lancement de nouveaux chantiers vitaux. Il importe, en outre, de soutenir les initiatives privées en encourageant les jeunes et en les incitant à créer des petites et moyennes entreprises et d'appuyer les grandes entreprises citoyennes.

”

Extrait du discours de Sa Majesté le Roi prononcé à l'occasion de la Fête du Trône (30 juillet 2007)



Mot du Directeur Général



Abdellatif ZAGHNOUN

Opérant dans un environnement en perpétuelle mouvance, les administrations douanières, maillon important de la chaîne logistique internationale, se doivent aujourd'hui, et plus que par le passé, de jouer leur rôle de gestionnaire et surtout de facilitateur du commerce mondial en garantissant un équilibre entre les missions de contrôle et de simplification qui leur sont dévolues.

Pour sa part, notre administration, compte tenu de la nature de son intervention et de son positionnement stratégique aux frontières, a vu ses compétences s'élargir pour couvrir des domaines d'activité nouveaux et diversifiés. Nous nous sommes, en conséquence, investis davantage dans l'amélioration de nos capacités par l'adaptation de nos moyens et la maîtrise de nos métiers.

C'est également dans cette optique que nous avons entamé la mise en œuvre en 2007 d'une stratégie globale sous-tendant notre intervention pour les trois prochaines années. Formalisant nos ambitions pour l'avenir, cette démarche nous a permis de poursuivre nos chantiers de réforme engagés il y a quelques années, et d'entamer avec prévisibilité et cohérence la réalisation d'autres objectifs versant dans l'amélioration de la performance de nos services et la qualité de notre action.

Conscients de l'étendue de nos responsabilités et de la nécessité d'honorer nos engagements tant au niveau national qu'international, nous avons continué d'agir dans le sens du développement de nos potentialités, notamment par le renforcement de nos effectifs, l'adaptation de l'organisation de nos structures ainsi que la mise en place d'un plan soutenu de formation visant la mise à niveau et le perfectionnement de notre savoir-faire.

Sur le plan métier, notre bilan 2007 s'annonce satisfaisant, enregistrant une évolution positive de notre contribution à l'amélioration des finances publiques. Les résultats obtenus à ce niveau nous confortent quant au choix et à la pertinence des actions entreprises en matière de rationalisation des contrôles ayant mobilisé nos énergies sur tous les fronts aux fins de contrecarrer toutes formes et natures de fraude.

La poursuite du processus de simplification, l'une des pierres de l'édifice de la modernisation de notre institution, n'a pas été en reste. L'exercice écoulé a été couronné par des avancées notables en matière d'allègement de nos procédures, de consolidation du partenariat avec les milieux des affaires dans la perspective d'accompagner différents secteurs d'activité, de soutenir l'entreprise et de contribuer activement à son essor ainsi qu'au développement de sa compétitivité.

Cette exigence de développement étant incontournable, nous nous y inscrivons pleinement en nous basant, certes, sur des objectifs stratégiques en matière douanière, mais également sur l'impératif de faire évoluer nos métiers d'appui et nos modes de gestion vers les niveaux de gouvernance souhaités.

Cette même gouvernance, nous l'avons mise au service de la qualité, celle de notre prestation qu'elle soit destinée à l'entreprise ou au citoyen. Les attentes de notre environnement se multipliant, nous continuerons à œuvrer dans le sens de l'efficacité du service assuré au public.

L'exercice prochain se profilant déjà, nous portons la volonté et l'engagement de redoubler d'efforts en tenant compte des évolutions récentes d'ordre national et international. La nécessité d'accompagner les projets nationaux porteurs de progrès et de soutenir les initiatives de développement national, humain et social, la prise en charge des nouvelles données du commerce mondial, exigeant de nous une dynamique en matière de facilitation et de sécurisation de la chaîne logistique mondiale. Autant de facteurs de mobilisation qui militent en faveur d'une véritable stratégie de renforcement de nos capacités dont nous avons déjà jeté les premiers jalons.

Sommaire

9	Notre mission et notre vision
10	Nos priorités stratégiques
10	Nos ressources humaines
11	Nos outils de pilotage et d'aide à la décision
14	La contribution à l'amélioration des finances publiques
15	• Les recettes douanières
15	• Les redressements des droits et taxes suite à la lutte contre la sous facturation
16	• Le recouvrement des créances
16	• La vente des marchandises saisies ou abandonnées en douane
16	• Le règlement transactionnel
18	La rationalisation des contrôles douaniers et l'amélioration de la sécurisation de la chaîne logistique mondiale
19	• La sélectivité du contrôle
19	• La promotion du renseignement
20	• La lutte contre la contrebande et le trafic illicite de stupéfiants
21	• La lutte contre la contrefaçon
22	• Le contrôle des devises aux frontières
24	La simplification des procédures, la facilitation du commerce et la contribution à l'accroissement de la compétitivité de l'entreprise
25	• La simplification et la facilitation des procédures
26	• Les mesures d'amélioration des régimes économiques en douane
28	• Le programme de la catégorisation des entreprises
29	• L'accompagnement du projet Tanger Med
29	• L'amélioration des délais de séjour des marchandises dans les enceintes portuaires
29	• La coopération internationale
32	Le renforcement des capacités de l'administration
33	• La formation
33	• Le recrutement et le reclassement
34	• L'adaptation de l'organisation des structures
36	L'amélioration de la gouvernance et de la qualité de service
37	• La gestion des ressources financières et matérielles
38	• Le système d'information
39	• La contractualisation
40	• L'audit et le contrôle interne
41	• L'amélioration du service au profit des usagers
41	• La communication et l'ouverture sur l'extérieur
44	Nos perspectives 2008
45	• La réforme tarifaire
45	• Le contrôle douanier
47	• Le programme Columbus de l'OMD
47	• Vers le statut de l'Opérateur Economique Agréé
50	Organigramme de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects

Notre mission et notre vision

Nos priorités stratégiques

Nos ressources humaines

Nos outils de pilotage et d'aide à la décision

Notre mission et notre vision

Notre mission

- Assurer un contrôle douanier efficace et efficient au niveau de tous les points de passage des marchandises et des personnes tout en veillant à la facilitation du commerce, à la sécurisation de la chaîne logistique et à la qualité des prestations offertes aux opérateurs du commerce extérieur et aux usagers des services douaniers de manière générale.
- Contribuer à l'amélioration des finances publiques.

Notre vision

Les évolutions qui marquent le contexte dans lequel opère l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) et opérera au cours des prochaines années ne sont pas sans effet sur sa mission. Face à l'ouverture des frontières au commerce, celle-ci s'érige désormais en un véritable gestionnaire du commerce international. Assumer ce nouveau rôle revient à mettre en place de nouvelles dynamiques dans les domaines du commerce et de la sécurisation de la chaîne logistique mondiale au regard des contraintes mais aussi des opportunités de ce contexte.

Par ailleurs, les évolutions intervenues dans sa mission ne doivent guère occulter son rôle fiscal. La libéralisation des échanges devra constituer un défi à relever en ce sens que les droits de douane resteront une source importante de revenu pour le Maroc.

Dans de telles conditions, la Douane d'aujourd'hui et de demain est appelée à être efficace et réactive. Elle est amenée également à fournir des produits et des services à la hauteur des attentes tant internes qu'externes. Aussi et dans le contexte de sa mission, l'administration des douanes veillera à :

- Percevoir les recettes fiscales dans un environnement d'échanges qui a tendance à se libéraliser
- Concilier entre la facilitation du commerce et l'efficacité du contrôle qui intègre désormais la dimension sécuritaire
- Contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires
- Assurer, au profit des usagers, un service public conforme aux exigences de la gouvernance.

Nos priorités stratégiques

- Une contribution efficace à l'amélioration des finances publiques
- La rationalisation des contrôles douaniers et l'amélioration de la sécurisation de la chaîne logistique mondiale
- La simplification des procédures, la facilitation du commerce et la contribution à l'accroissement de la compétitivité de l'entreprise
- Le renforcement des capacités internes de l'administration et une plus grande ouverture sur l'extérieur
- L'amélioration de la gouvernance et de la qualité de service

Nos ressources humaines

CHIFFRES-CLÉS

4248

douaniers dont

620

à l'Administration Centrale et

3628

relevant des structures régionales

2229

Agents de bureau (Sédentaires)

2019

Agents de surveillance (Brigade)

82%

D'hommes

18%

De femmes

45 ans

De moyenne d'âge

Nos outils de pilotage et d'aide à la décision

La préoccupation d'amélioration du pilotage n'est pas récente à l'ADII. Elle date de 1996, année de la mise en œuvre de la programmation opérationnelle et de l'évaluation. Des améliorations notables ont été apportées depuis ; elles ont porté sur les aspects stratégiques du pilotage et sur la formalisation du processus de gestion. Ces améliorations s'intéressent actuellement au système d'information du pilotage.

Dans le cadre de cette démarche, l'ADII a renforcé ces dernières années son dispositif de pilotage en produisant :

- Un document de stratégie triennale qui formalise la vision de l'ADII et ses projections pour le moyen terme ;
- Des tableaux de bord de gestion ;
- Des Contrats Objectifs Moyens ;
- Des indicateurs de performance.

Les principales sources d'information qui appuient le système de pilotage et d'aide à la décision sont :

- **Le système d'aide à la décision "SAAD"** : datawarehouse qui couvre les informations se rapportant aux métiers et aux données de gestion interne (personnel, budget, ...),
- **Le système intégré de gestion des ressources "RIAD"** : source d'information de base pour la gestion des ressources humaines et budgétaires.

Le processus de pilotage

Le processus de pilotage au sein de l'ADII couvre les volets stratégiques et opérationnels. Il tente d'assurer le lien entre les deux niveaux grâce au dialogue de gestion. Il concerne aussi bien les services centraux et fonctionnels que ceux extérieurs et opérationnels. Ci-après les étapes importantes du processus de pilotage à l'ADII :

1 - La définition de la stratégie de la Douane à moyen terme. Actuellement, elle couvre une période de 3 années. Elle consiste à définir des domaines d'activités stratégiques selon les missions actuelles et les progrès visés.

2 - Chaque domaine est décliné en objectifs et actions stratégiques. Il en résulte un Plan d'Action Stratégique actualisé en fonction des orientations annuelles de l'ADII et celles du Ministère de tutelle.

3 - Ensuite, un dialogue de gestion est enclenché afin de déployer les priorités annuelles et dégager les objectifs opérationnels, qui constituent la base de la contractualisation. Chaque objectif est associé à un ou plusieurs indicateurs de résultat.

4 - Sur la base des objectifs contractualisés, complétés par les missions permanentes, les services élaborent leurs plans d'action qu'ils suivent de manière continue et autonome.

5 - En matière d'évaluation des Contrats Objectifs Moyens (COM), un tableau de bord est alimenté mensuellement par les réalisations des différentes Directions. Il permet d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs contractualisés. Par ailleurs, une réunion du comité de pilotage est tenue chaque semestre.

EVALUATION DES COM - TABLEAU DE BORD 2007 -

Missions	Indicateurs	Taux de réalisation (%)
Lutte contre la sous facturation	Montant des redressements des D&T ⁽¹⁾	98,43
	Montant des valeurs redressées	112,60
Contrôle a posteriori	Nombre d'enquêtes effectuées	72,75
	Montant des redressements des D&T ⁽¹⁾	67,43
Lutte contre la contrebande et le trafic des stupéfiants	Montant global des saisies M/ses ⁽²⁾ de contrebande	115,13
	Quantité des saisies des Stupéfiants	129,83
Régimes Economiques en Douane	Taux de régularisation des CENR ⁽³⁾ à la fin de l'année 2006	49,97
Recouvrement	Taux de régularisation des comptes d'imputation provisoire	83,40
Formation	Nombre d'actions de formation	144,55
	Nombre de Jour Homme de formation	53,82

(1) D&T : Droit et taxes

(2) M/ses : Marchandises

(3) CENR : Comptes échus non régularisés

**La contribution à l'amélioration
des finances publiques**

La contribution à l'amélioration des finances publiques

Malgré l'importante libéralisation du commerce, les recettes générées par les droits de douane restent significatives et ce, grâce aux efforts entrepris en matière d'adaptation du contrôle douanier aux nouvelles tendances de fraude et au volume croissant des échanges.



1. Les recettes douanières

La tendance à la hausse observée ces dernières années s'est confirmée en 2007. Le chiffre record de 53 014 millions de dirhams (MDH), atteint en 2006 en termes de recettes douanières, a été dépassé.

Au cours de l'année 2007, les recettes douanières se sont élevées à 62 100,9 MDH enregistrant ainsi une évolution de 17,1% par rapport à 2006.

La part des recettes douanières dans les recettes fiscales a représenté 41,4%.

D'une année à l'autre, il s'avère que le démantèlement tarifaire induit par la mise en application des accords d'association et de libre échange, ne se traduit pas pour la Douane marocaine par une baisse du rendement fiscal. Bien au contraire, les résultats globaux et par rubriques obtenus (cf. tableau ci-dessous) sont en nette progression.

Désignation des recettes	2006	2007	Variation en %
Droit d'importation	12 314,60	13 385,84	8,7
Taxe intérieure de consommation	15 681,04	17 314,56	10,4
Taxe sur la valeur ajoutée	22 499,48	29 022,95	29
Autres recettes	2 518,69	2 377,56	-5,6
Total	53 013,81	62 100,91	17,1

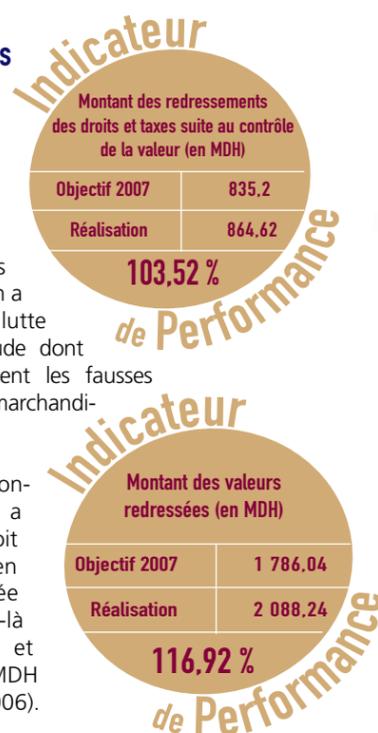
Rubriques composant les recettes douanières (Valeurs en MDH)

L'augmentation du volume des importations en 2007 d'environ 22% par rapport à 2006 ainsi que les efforts déployés par l'ADII en matière de contrôle et de recouvrement des créances sont, également, à l'origine de ces résultats.

2. Les redressements des droits et taxes suite au contrôle de la valeur

Soucieuse de garantir l'équité fiscale et un traitement uniforme pour l'ensemble des opérateurs économiques, l'administration a poursuivi son action de lutte contre toute forme de fraude dont celle commerciale (notamment les fausses déclarations de la valeur des marchandises importées).

C'est ainsi qu'en 2007, le montant des valeurs redressées a atteint 2 088,24 MDH, soit une hausse de 39,51% en comparaison avec l'année précédente, induisant par-là une majoration des droits et taxes de l'ordre de 864,62 MDH (+ 19,03% par rapport à 2006).



3. Le recouvrement des créances

Comme toute administration fiscale, l'ADII gère un portefeuille important de créances à recouvrer.

Dans ce cadre et afin d'améliorer le taux de recouvrement des créances, plusieurs actions ont été entreprises tel l'amendement de certaines dispositions réglementaires :

- l'article 266 du code des douanes a été modifié pour permettre à l'administration de vendre par anticipation les marchandises et les moyens de transport qui ne peuvent être conservés sans courir le risque de détérioration ;
- l'article 268 du code des douanes permet désormais à l'ADII d'engager les mesures conservatoires à l'encontre des personnes pénalement ou civilement responsables sur la base des procès verbaux élaborés par tous les corps verbalisateurs (Douane, Police, Gendarmerie Royale).

Ces dispositions ont donné lieu à des instructions administratives invitant les services douaniers concernés à recourir aux procédures de recouvrement forcé et aux mesures anticipatives visant à contrecarrer l'organisation de l'insolvabilité des redevables.

Les mesures prises dans ce sens ont ainsi permis, en 2007, le recouvrement de 14 MDH en termes d'amendes et de condamnations pécuniaires.

Le taux de recouvrement par catégorie de créances est présenté dans le tableau suivant. Il y apparaît, notamment, que le recouvrement des créances, hors amendes et condamnations pécuniaires, reste stable (taux supérieur à 90%). L'on note également que le taux de recouvrement des créances découlant des régimes économiques, bien qu'encore faible, s'améliore notablement.

NATURE DES CREANCES	2006	2007
Crédit d'enlèvement	93,42%	94,32%
Comptant	98,93%	98,77%
Divers	2,47%	2,86%
Total hors amendes et condamnations pécuniaires	91,29%	91,37%
TOTAL	72,18%	54,39%

Taux de recouvrement des créances

4. La vente des marchandises saisies ou abandonnées en douane

Au cours de l'année 2007, la vente des marchandises saisies ou abandonnées en douane a généré des recettes d'un montant de 176,8 MDH contre 125,2 MDH en 2006, soit une augmentation de 41,2%.

5. Le règlement transactionnel

Le nombre d'affaires contentieuses réglées à l'amiable a connu une progression de l'ordre de 9,9% : 18 873 litiges en 2007 contre 17 175 en 2006. Cette hausse traduit la volonté de l'administration des douanes de privilégier, en cas de désaccord l'opposant à certains de ses usagers, la voie transactionnelle qui permet un règlement rapide et équitable pour les deux parties.

Le produit des transactions représente une part importante dans le produit des amendes, confiscations et transactions perçues suite au règlement des affaires contentieuses. Le tableau suivant montre que cette part a atteint près de 73% en 2007.

Règlement des affaires dans l'année	2006	2007
Produit des amendes, confiscations et transactions	271,2	359,5
Montant des amendes issues des transactions	213,3	262,0
Part du montant des transactions	78,7%	72,9%

Evolution du règlement transactionnel (Valeurs en MDH)

**La rationalisation des contrôles
douaniers et l'amélioration de la
sécurisation de la chaîne
logistique mondiale**

La rationalisation des contrôles douaniers et l'amélioration de la sécurisation de la chaîne logistique mondiale

Au niveau stratégique, l'ADII a entrepris, dans le cadre de la poursuite des efforts d'amélioration du contrôle, un certain nombre d'actions et de mesures visant la consolidation de la modernisation de ses méthodes de contrôle sur la base :

- d'une démarche anticipative axée sur la gestion du renseignement et l'analyse du risque pour un meilleur contrôle sélectif
- d'un contrôle a priori, préalablement à l'arrivée de la marchandise
- du renforcement du contrôle a posteriori et
- du contrôle non intrusif.



1. La sélectivité du contrôle

Adepte de l'approche sélective du contrôle des marchandises déclarées en douane, l'administration vise à concilier efficacité de son action en matière de contrôle et fluidité des opérations de dédouanement.

Basé sur des critères scientifiques et s'appuyant sur l'évaluation des risques, le contrôle sélectif garantit non seulement le déroulement des formalités douanières dans des conditions objectives de transparence, de neutralité et d'optimisation du contrôle, mais permet également l'accomplissement des procédures douanières dans des délais aussi réduits que possible.

Sur cette base, le taux de sélectivité appliqué à l'importation avoisine les 10% se traduisant ainsi par une dispense de vérification physique des marchandises pour le reliquat des opérations de l'espèce. A l'exportation, le taux moyen des vérifications ne dépasse pas les 15%.

A l'import				
	Nombre de déclarations	Valeur des déclarations	Valeur des Droits & Taxes	Nombre d'articles déclarés
Taux de sélectivité	10.05%	8.84%	11.08%	21.84%

A l'export			
	Nombre de déclarations	Valeur des déclarations	Nombre d'articles déclarés
Taux de sélectivité	13.50%	11.15%	18.75%

Cette démarche, initialement appliquée au contrôle immédiat par le biais de la sélectivité, a été étendue à d'autres niveaux de contrôle, à savoir, le contrôle différé et le contrôle par scanners.

2. La promotion du renseignement

L'accroissement exponentiel des flux commerciaux a amené les administrations douanières à coopérer davantage et à renforcer leur synergie en vue de garantir la sécurité et la facilitation de la chaîne logistique internationale. Cet objectif ne peut être atteint qu'à travers la mise en place de moyens d'inspection et de vérification de pointe et la promotion du renseignement préalable par voie électronique, seul moyen susceptible de permettre une identification en temps opportun du frêt à risque.

Dans ce cadre, l'année 2007 a vu la signature, par l'ADII, à Bruxelles, d'un arrangement administratif de coopération avec d'une part, l'Office européen de Lutte Anti-Fraude (OLAF) et d'autre part, l'Office Européen de Coopération (EuropeAID). Cet accord vise à consolider le réseau de coopération opérationnelle à travers l'échange et le partage des expériences, notamment en matière d'analyse de risque et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, appliquées au renseignement douanier.

Au terme de cet accord, il a été convenu :

- La connexion de l'ADII au réseau Européen AFIS (Anti-Fraud Information System) ;
- La prise en charge à Bruxelles de cadres douaniers marocains dans le cadre d'un stage d'immersion aux techniques d'analyse des données et de gestion du risque appliquées dans le développement du contrôle a priori et ce, en vue de les familiariser avec le système européen AFIS.

Au plan interne, soucieuse de moderniser le dispositif du renseignement et de lutte contre la fraude, la Douane a mené une réflexion en vue de mettre en place un système informatique d'aide à la décision baptisé SAIF (Système Automatisé d'Information sur la Fraude).

Ce système, qui aura l'avantage d'intégrer toutes les informations relatives à la fraude sous toutes ses formes, est appelé à se substituer à toutes les bases de données et applications existantes et permettra à l'administration de se doter d'un outil performant de gestion intégrée de la lutte contre la fraude.

3. La lutte contre la contrebande et le trafic illicite de stupéfiants

Lutte contre la contrebande

La valeur des saisies, hors stupéfiants, a atteint en 2007 les 647,66 MDH, soit une progression de l'ordre de 32,3% comparativement à 2006.

Ce résultat est le fruit des efforts consentis dans le sens du renforcement de la lutte contre la contrebande, notamment par le biais de :

- la réactivation des services régionaux de coordination des brigades de surveillance auprès des Directions Régionales du Nord ainsi que de certaines brigades statiques ;
- l'intensification de l'action de lutte sur le terrain, conjuguée à la réduction de la fiscalité applicable aux produits véhiculés par la contrebande ayant contribué à l'accroissement des importations officielles ;
- la dynamisation de la coopération avec les autres intervenants, à travers l'échange d'informations et la coordination de certaines actions pour une meilleure efficacité en matière de lutte contre la contrebande.



Saisies douanières
Quelques affaires remarquables de l'année 2007.

Lutte contre le trafic illicite de stupéfiants

En 2007, les services douaniers ont intercepté 54 tonnes de stupéfiants (-37,8% par rapport à 2006). Cette baisse s'explique par l'effet dissuasif du contrôle, notamment au moyen d'équipements non intrusifs. Ce qui a amené les trafiquants à changer de mode opératoire en se tournant vers l'exportation de petites quantités de chira. Tendence largement illustrée par l'augmentation du nombre d'affaires constatées en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants qui a doublé par rapport à 2006.

A noter que la part des saisies de stupéfiants opérées dans le Nord Ouest représente près de 75% du total des prises de l'année écoulée, soit un peu plus de 40 tonnes. L'essentiel de ces saisies a été réalisé au niveau du port de Tanger (34,927 tonnes), ce qui confirme la prédominance de la voie routière comme mode d'acheminement des stupéfiants.

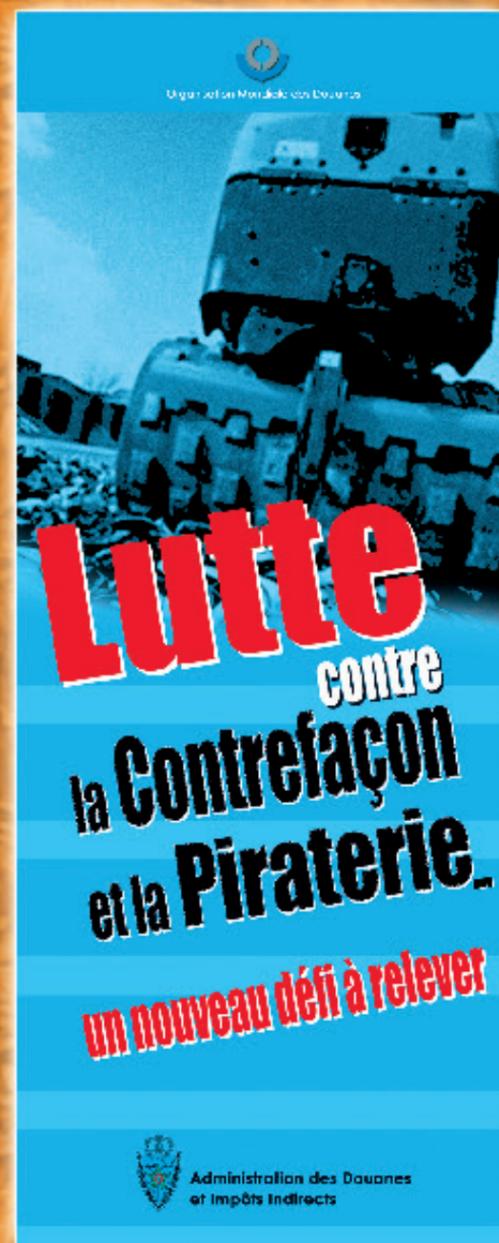
4. La lutte contre la contrefaçon

Aux côtés d'autres départements et organismes nationaux, la Douane est mobilisée pour lutter contre le fléau de la contrefaçon en raison des dangers qu'elle présente tant pour la sécurité et la santé des citoyens que pour l'économie du pays.

Au cours de l'année passée, l'intervention de l'administration des douanes en matière de lutte contre la contrefaçon a consisté en le traitement de 195 demandes ayant engendré 16 mesures de suspension effective de libre circulation de marchandises se rapportant à des produits divers, tels que les détergents, les montres, les insecticides, les produits de beauté et les cosmétiques, le maroquinerie, les chaussures de sport et les boissons alcoolisées.

Pour lutter encore plus efficacement contre ce phénomène, la Douane marocaine a procédé, en septembre 2007, à la signature de la déclaration d'intention de la mise en œuvre du "Programme SECURE"¹ de l'Organisation Mondiale des Douanes, plateforme consolidée visant à promouvoir un meilleur respect des droits de propriété intellectuelle aux frontières en renforçant les capacités des administrations douanières, ainsi que la coopération avec les partenaires internationaux et les détenteurs de droits.

¹- SECURE : Provisional Standards Employed by Customs for Uniform Rights Enforcement



Information et sensibilisation
Support communicationnel visant à fédérer les efforts pour lutter contre la contrefaçon et la piraterie.

5. Le contrôle des devises aux frontières

Publiée au bulletin officiel du 03 mai 2007, la loi n° 43/05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, prévoit la mise en place d'un dispositif préventif. A ce titre, la Douane est interpellée à la fois pour assurer un contrôle des devises aux frontières, mais également pour constater des infractions sous-jacentes ou connexes à des opérations de blanchiment.

La mise en œuvre de cette nouvelle législation sera entamée en 2008 par l'adoption de textes réglementaires d'application, et notamment le décret, actuellement en cours d'examen par le gouvernement, relatif à la création d'une unité de traitement du renseignement financier.

Par ailleurs, et suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation relative à l'importation des moyens de paiement, l'administration des douanes a sensibilisé ses services quant aux modalités d'application de la circulaire de l'Office des Changes du 25 avril 2007 qui stipule l'obligation pour les voyageurs, de déclarer à l'importation, les moyens de paiement, libellés en devises dont la contre-valeur est supérieure ou égale à 100.000 dirhams.

Dans un objectif de vulgarisation de cette nouvelle obligation et en vue de son application, l'ADII a engagé un train de mesures d'accompagnement en terme de communication et d'élaboration de supports déclaratifs.

Le contrôle des voyageurs a permis d'appréhender divers cas de non respect de cette mesure se traduisant par des affaires contentieuses dont l'évolution est relatée ci-dessous :

Affaires de changes	2004	2005	2006	2007
Nombre d'affaires de change	769	818	775	626
Montant des devises saisies (en MDH)	45,1	62,9	75,5	49,0

Evolution des affaires de change



Information et sensibilisation
Dépliants et affiches diffusés en 2007 à plus de 30 000 exemplaires.

**La simplification des procédures,
la facilitation du commerce
et la contribution à l'accroissement
de la compétitivité de l'entreprise**

La simplification des procédures, la facilitation du commerce et la contribution à l'accroissement de la compétitivité de l'entreprise

La libéralisation du commerce extérieur confronte l'entreprise marocaine à des défis majeurs exigeant d'elle une mise à niveau, garante de son positionnement sur l'échiquier international voire même de sa pérennité.

Consciente des contraintes imposées par un tel environnement économique, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects a poursuivi en 2007 la conduite d'actions à même de contribuer au renforcement du partenariat avec l'entreprise et l'amélioration de la compétitivité du tissu productif national à travers, notamment, l'instauration d'un ensemble de mesures de facilitation.



1. La simplification et la facilitation des procédures

Pour un meilleur accompagnement des entreprises vers la performance, l'ADII agit régulièrement sur le front de la simplification des procédures douanières. Les principales mesures prises dans ce sens en 2007 sont listées ci-après.

• Allègement de la procédure d'admission temporaire des conteneurs

Ouverte à toutes les propositions d'amélioration émanant des partenaires et des usagers, l'administration des douanes a répondu favorablement en 2007 à la demande des agents maritimes concernant la suppression des déclarations "triptyques" qu'ils jugeaient contraignantes dans le cadre de la procédure d'importation des conteneurs.

• Rationalisation des contrôles par « scanners »

Compte tenu de l'importance du volume des opérations traitées au niveau des ports et pour plus de célérité, les contrôles par scanner sont aujourd'hui ciblés. Ils s'effectuent désormais sur la base d'un ensemble de risques, selon des critères de ciblage arrêtés suite à des constats avérés ou sur la base de risques potentiels et des tendances de fraude de manière générale.

• Acceptation des déclarations sommaires en langues anglaise et espagnole

En considération de l'utilisation accrue des langues anglaise et espagnole dans les transactions commerciales

internationales et afin d'accélérer le processus de dédouanement des marchandises, l'administration des douanes n'exige plus à l'importation, depuis décembre 2007, la traduction des déclarations sommaires libellées en ces langues.

Cette simplification permet ainsi aux agents maritimes de transmettre sans contrainte à la Douane leurs documents (manifeste commercial) rédigés en anglais ou en espagnol et les dispense de l'obligation d'en assurer la traduction.

• Accompagnement du secteur de l'emballage et des articles de conditionnement

Dans le cadre de l'exercice de leur activité, les opérateurs de l'express sont appelés à importer des emballages nécessaires au conditionnement d'envois destinés à l'exportation. Ces articles sont importés, habituellement, sous le régime du droit commun, avec paiement des droits et taxes exigibles à l'importation.

Dans l'objectif d'accompagner le développement de cette activité et afin de favoriser la réalisation de ces opérations dans de meilleures conditions, notamment en terme de réduction des coûts, la facilité d'octroi du régime de l'admission temporaire a été accordée en 2007 à la profession au titre des articles d'emballage considérés.

2. Les mesures d'amélioration des régimes économiques en douane

Dans le cadre de la modernisation de la gestion des régimes économiques en douane (RED), plusieurs mesures ont été prises visant l'assouplissement de certains actes de gestion et l'harmonisation de la réglementation en la matière. Les principales actions réalisées ont porté sur :

- le réaménagement de la procédure d'approvisionnement de la pêche artisanale en carburant détaxé ;
- l'amélioration du cadre juridique des régimes de l'admission temporaire, de l'export préalable et de l'entrepôt privé banal ;
- le réaménagement du régime de l'entrepôt privé particulier ;
- l'assouplissement des formalités de cession en l'état.

Les régimes économiques en douane en 2007 : un aperçu sur leur évolution

• Exportations sous RED

En 2007, les exportations sous RED se sont établies à 107 979,3 MDH contre 100 037,5 MDH en 2006, soit une hausse de 7,9%. Elles ont représenté 59,9 % des exportations globales en 2007, contre 57,8 % en 2006.

La part des exportations réalisées sous le régime d'admission temporaire pour perfectionnement actif (ATPA) dans l'ensemble des exportations a été de 48,7% en 2007, contre 46,9% en 2006.

Nonobstant l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union Européenne, ces exportations continuent d'augmenter de 7% en moyenne depuis l'année 2000, reflétant par-là l'intérêt continu des entreprises exportatrices pour les régimes économiques en douane.

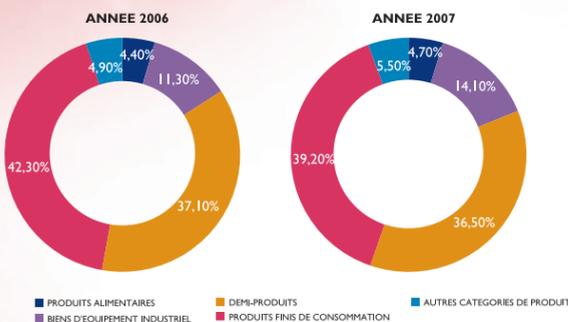
Les différents groupes de produits à l'exportation sous ATPA au titre de l'année 2007 sont réparties comme suit :

- **les biens finis de consommation** : premier groupe de produits représentant 39,2% des exportations en suite d'ATPA avec une prédominance des vêtements confectionnés et des articles de bonneterie, dont les parts ont atteint respectivement 23,1% et 8,9% des exportations totales réalisées dans le cadre de l'ATPA ;
- **les demi-produits** ont représenté 36,5%, dont la part de l'acide phosphorique, des engrais naturels et chimiques et des composants électroniques (transistors) a été respectivement de 10,0%, 8,2% et 6,4% du total des exportations en suite d'ATPA ;
- **les biens d'équipement industriel** ont contribué à hauteur de 14,1%, taux imputable notamment aux fils et câbles électriques ;



Information et sensibilisation
Support communicationnel destiné à informer les entreprises sur les mesures de facilitation instaurées en leur faveur.

• **Les exportations de produits alimentaires** ont représenté 4,7% des exportations en suite du régime de l'ATPA.

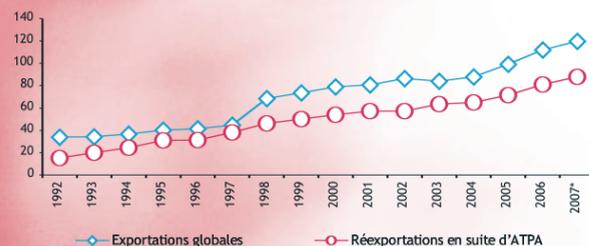


Evolution des exportations sous RED par regroupement d'utilisation entre 2006 et 2007

• **Réexportations en suite d'admission temporaire pour perfectionnement actif**

- **Les réexportations en suite d'ATPA avec paiement** se sont établies à 44 877,4 MDH contre 39 184,1 MDH en 2006, soit une évolution positive de 14,5%. La part de ces réexportations dans le total des exportations a atteint 37,4% contre 35% une année auparavant. Ces réexportations demeurent dominées par les vêtements confectionnés (10,2%), les fils et câbles électriques (8,1%) et les articles de bonneterie (5,7%).

- **Les réexportations en suite d'ATPA sans paiement** ont enregistré en 2007 une valeur de 42 973,7 MDH contre 41 984,4 MDH en 2006, soit une progression de 2,4%. Leur part dans le total des exportations a, cependant, baissé à 35,8% contre 37,5% en 2006. Ces réexportations ont concerné essentiellement les vêtements confectionnés (36,4%), les composants électroniques (13,1%) et les articles de bonneterie (12,2%), ce qui représente 61,7% du total de ces réexportations.



Evolution globale des exportations (En milliards de Dirhams)

• **Importations sous RED**

Au terme de l'année 2007, les importations sous RED se sont accrues de 10,8 % par rapport à l'année 2006 : 66 845,6 MDH contre 60 354,8 MDH. La part de ces importations dans l'ensemble des importations a toutefois connu une légère baisse en comparaison avec l'exercice précédent (26% en 2007, contre 28,7% en 2006).

Les principales catégories de produits importés en 2007 sous le régime de l'ATPA sont les suivantes :

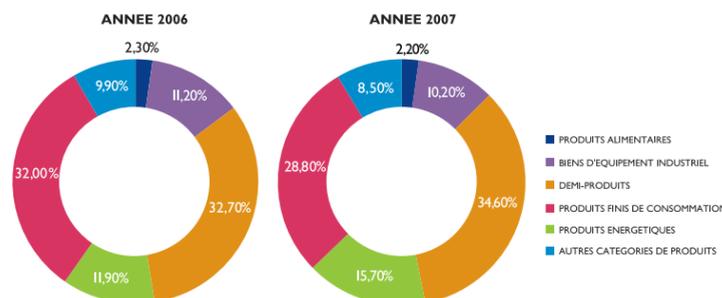
1. Les demi-produits : leur part s'élevant à 34,6%, il s'agit notamment des transistors, des fils et câbles électriques, des produits chimiques, du fer et de l'acier en bloom et ébauches, des papiers et cartons ainsi que des matières plastiques ;

2. Les biens finis de consommation : représentant 28,8% des importations déclarées sous régime ATPA. Il s'agit essentiellement du tissu de coton, du tissu de fibres synthétiques et artificielles, d'articles de bonneterie et d'ouvrages en matière plastique ;

3. Les produits énergétiques : leur part a atteint cette année 15,7% des importations sous l'ATPA contre 11,9% en 2006 ;

4. Les biens d'équipement industriel : représentant en 2007 10,2% des importations sous l'ATPA contre 11,2% en 2006 ;

5. Les produits alimentaires : affichant 2,2% des importations sous ce régime, ils ont concerné, entre autres, le blé (25,5%), le beurre, le lait, le café et le fromage (32,2%).



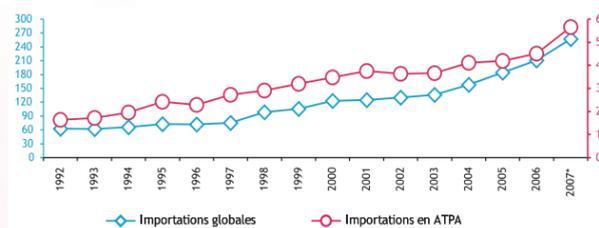
Evolution des importations sous RED par regroupement d'utilisation entre 2006 et 2007

• **Importations en admission temporaire pour perfectionnement actif**

- **Les importations en ATPA avec paiement** se sont chiffrées à 27 640,1 MDH contre 23 096,1 MDH en 2006, soit une progression de 19,7%. Leur part dans le total des importations a représenté 10,8% en 2007 contre 11% une année auparavant.

Ces importations sont composées essentiellement de l'huile brute de pétrole (31,6%), du soufre brut (8,2%), des intrants de fils et câbles pour l'électricité (6,4%) et des produits chimiques (4,9%).

- **Les importations en ATPA sans paiement** se sont élevées à 28 881 MDH contre 26 527,4 MDH en 2006, soit une hausse de 8,9%. Leur part dans le total des importations a baissé à 11,2% contre 12,6% en 2006.



Evolution globale des importations (En milliards de Dirhams)

Les importations effectuées dans le cadre de ce régime sont dominées par les intrants de composants électroniques (12,2%), les tissus de coton (11,9%) et les tissus de fibres synthétiques et artificielles (7,9%).

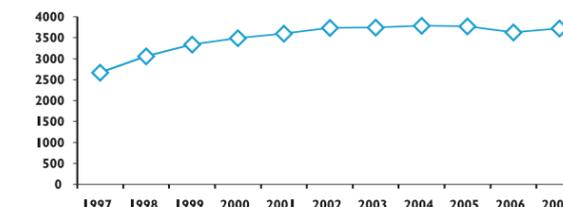
• **Evolution du nombre d'opérateurs sous RED**

Au cours de l'année 2007, près de 3 721 opérateurs ont réalisé des échanges commerciaux sous RED. Cet effectif est en légère augmentation par rapport à l'année 2006 (2,73%). Le nombre de comptes d'ouvertures s'est établi à 189 805, soit 5 855 de plus qu'en 2006 (3,18%). Le nombre de comptes sous régimes économiques en douane échus et non régularisés a pour sa part atteint, au 31 décembre 2007, 1 852 ; soit une hausse de 4,5% par rapport à celui enregistré à fin décembre 2006.

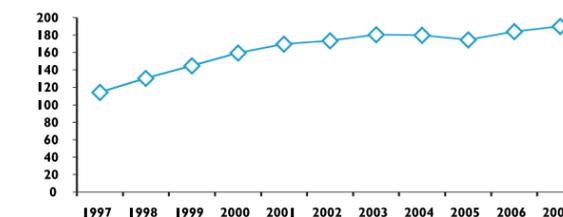
	Nombre		Evolution en 2007	
	2006	2007	Nombre	%
Ensemble des opérateurs sous RED	3 622	3 721	99	2,73%
Nombre de comptes d'ouvertures	183 950	189 805	5 855	3,18%
Nombre de comptes échus et non régularisés	1 772	1 852	80	4,50%

Source : ADII (Système SAAD).

En analysant l'évolution dans le temps du nombre d'opérateurs et de comptes d'ouverture sous RED et tel qu'illustré par les deux graphiques, il apparaît clairement une progression assez importante à l'exception de la période 2005-2006 où une baisse de 4% a été enregistrée pour le nombre d'opérateurs sous RED et de la période 2004-2005 marquée par un léger repli du nombre de comptes d'ouvertures sous RED (3%).



Evolution du nombre d'opérateurs sous RED
Source : ADII (Système SAAD).



Evolution du nombre de comptes d'ouvertures sous RED (en milliers)
Source : ADII (Système SAAD).

3. Le programme de la catégorisation des entreprises

Conçu dans un objectif de contribution à la mise à niveau des entreprises nationales et comme une nouvelle forme de partenariat, le programme de la catégorisation lancé en 2006 vise à sélectionner des entreprises selon des critères prédéfinis (performances économiques et financières / qualité de gestion ...) en vue de leur accorder un package de facilités douanières.

Dédié, dans une première étape, aux unités exportatrices opérant sous Régimes Economiques en Douane, ce programme a fait l'objet, au courant de l'année 2007, d'une étude approfondie en vue d'y apporter des améliorations importantes tant en termes d'élargissement du champ des bénéficiaires que d'octroi de facilités supplémentaires aux entreprises agréées.

Indicateur de Performance
A fin 2007, 240 entreprises ont manifesté leur intérêt pour bénéficier du programme de catégorisation. L'ADII a prononcé le classement de 81 entreprises parmi l'ensemble.



Information et sensibilisation
Des supports diversifiés pour la promotion des avantages du programme de catégorisation et des conditions d'octroi.

4. L'accompagnement du projet Tanger Med

Une étape décisive a été franchie en 2007 dans la mise en œuvre du projet Tanger Med, complexe portuaire intégré et structurant né de la volonté d'ériger les provinces du Nord en pôle économique majeur du Royaume. En effet c'est en juillet 2007 que les premiers linéaires de quai à conteneurs ont été mis en service au port.

Avec le démarrage effectif de ce premier terminal à conteneurs (TC1), le Maroc a entamé une nouvelle ère de développement. Durant cette phase de lancement, ce ne sont pas moins de 100 000 conteneurs EVP (Equivalent vingt pieds) qui ont été transbordés, la capacité maximale du port étant de 3,5 millions de conteneurs.

Partie prenante et partenaire engagé, dès le départ, dans la réalisation et la réussite de ce projet d'envergure, la Douane a veillé à garantir la fluidité de ses nouvelles opérations de transbordement, notamment en autorisant la transmission des déclarations en douane (déclarations sommaires) par voie d'EDI (Echange de Données Informatisé).

Par ailleurs et en prévision de l'accroissement futur des activités de transbordement et d'import/export de conteneurs au niveau du port, des dispositions ont été prises par l'ADII pour déployer les moyens humains, logistiques et matériels nécessaires à l'accomplissement de ses missions de contrôle et de surveillance :

- mise en place d'un ordonnancement, d'une régie et d'une brigade. L'effectif actuel déployé au niveau de ces structures s'élève à 25 agents et sera renforcé au fur et à mesure du déploiement des autres terminaux du port Tanger Med ;
- connexion des locaux provisoires de la Douane (SAS-Est) au réseau informatique par une liaison spécialisée ;
- installation du matériel informatique nécessaire et de moyens de contrôle non intrusif (scanners).

5. L'amélioration des délais de séjour des marchandises dans les enceintes portuaires

Dans le cadre du processus de simplification des procédures du commerce international et en accompagnement de la politique de libéralisation des échanges extérieurs, plusieurs actions ont été conduites par l'ADII au cours de ces dernières années visant l'assouplissement des formalités douanières au niveau des bureaux transfrontaliers.

En dépit du raccourcissement substantiel du délai de dédouanement qui en a résulté, le délai de transit des marchandises par les enceintes portuaires et aéroportuaires interpellant outre la Douane, les différents acteurs du commerce extérieur (Marsa Maroc, Agents maritimes, banques, autres département ministériels...), est resté en deçà des attentes.

Face à cette situation et dans l'objectif d'assurer un service de qualité au profit des opérateurs du commerce extérieur, l'administration des douanes a mené, conjointement avec les différents départements représentant la communauté portuaire, un projet d'amélioration du délai de séjour des marchandises. Ce projet a donné lieu à une feuille de route déterminant les dispositions ainsi que les actions à entreprendre, à court terme, par les diverses entités administratives et opérationnelles intervenant dans la chaîne portuaire.

Cette feuille de route, engageant toutes les parties à prendre des mesures immédiates pour l'aboutissement dudit projet, a été traduite par un plan d'action s'articulant autour des axes suivants :

- le développement accéléré de nouvelles infrastructures et superstructures portuaires dans la zone de Casablanca ;
- la réorganisation du mode d'exploitation de l'espace portuaire ;
- la simplification et la rationalisation des procédures de contrôle des différents intervenants dans la chaîne du transit portuaire ;
- l'optimisation du circuit d'information entre les différentes parties prenantes (opérateurs portuaires, instances de contrôle, professionnels de la chaîne portuaire, clients importateurs).

Parallèlement et outre les mesures de simplification déjà opérationnelles, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects s'attèle à simplifier et à rationaliser les processus de contrôle documentaire et physique.

6. La coopération internationale

Dans le cadre de l'accompagnement du tissu productif marocain dans l'expansion de son activité à l'échelle internationale, l'administration des douanes, acteur

majeur dans la mise en œuvre des accords conclus entre le Maroc et d'autres pays ou groupements, s'est attaché tout au long de l'année écoulée à renforcer les canaux d'échange avec ses interlocuteurs étrangers dans un but commun de mutualisation des expériences et de développement des économies.

• Accord de libre échange entre les pays arabes méditerranéens

Signé en février 2004 pour favoriser l'instauration d'un marché arabe commun moderne, dynamique et compétitif au plan régional et international, l'accord de libre échange quadripartite (Maroc, Egypte, Jordanie et Tunisie) est entré en vigueur le 27 mars 2007.

Contribuant à la création d'une synergie entre les économies des pays arabes de la région méditerranéenne, il constitue une étape préparatoire aux échéances 2010, relatives à la création de la zone de libre échange euro-méditerranéenne et permet aux pays signataires de se mettre au diapason des orientations économiques régionales et internationales.

Instauré dans l'optique d'améliorer et de développer la fluidité des échanges commerciaux entre ces pays, ce nouveau cadre de coopération prévoit des avantages fiscaux préférentiels, à savoir, l'exonération totale du droit d'importation et des taxes d'effet équivalent pour les produits industriels, agricoles et agro-alimentaires.

• Arrangement administratif conclu avec l'Office Européen de Lutte Anti-Fraude (OLAF)

S'inscrivant dans le cadre de l'Accord Euro Méditerranéen qui établit une association entre le Maroc et les Communautés Européennes ainsi que leurs Etats membres, un arrangement administratif de coopération a été conclu le 26 septembre 2007 entre, d'une part, la Douane marocaine et, d'autre part, la Commission Européenne, l'Office Européen de Lutte Anti-Fraude (OLAF) et l'Office Européen de Coopération (EuropeAid).

• Système harmonisé 2007

Dans le cadre de la mise en œuvre des Accords d'Association et de Libre Echange, l'ADII a conduit plusieurs actions dans le but d'harmoniser ses instruments douaniers avec ceux des partenaires et d'introduire les amendements du système harmonisé (SH) 2007. Il s'agit notamment de :

- la transposition des règles d'origine au niveau du SH 2007 ;
- l'adaptation du tarif marocain à la nomenclature combinée de l'Union Européenne ;
- l'actualisation de la version arabe du tarif d'importation sur la base de l'amendement du SH 2007 ;
- la transposition douanière des listes des produits annexées aux circulaires d'application des accords et conventions.



Réduction du délai de séjour des marchandises
Signature d'une convention de feuille de route entre les différents intervenants de la chaîne portuaire.



Coopération internationale
Des rencontres de coopération avec des Douanes étrangères.

**Le renforcement des capacités
de la douane**

Le renforcement des capacités de la douane

Agissant dans un environnement en pleine mutation, marqué par la libéralisation du commerce mondial, la Douane se voit conférer de nouvelles missions plus étendues. Cet élargissement de son champ d'intervention l'a engagé dans un projet de renforcement de ses capacités. C'est dans ce cadre qu'un diagnostic a été conduit par des experts de l'OMD et qu'un plan d'action a été mis en œuvre. L'objectif étant de développer les aptitudes nécessaires à une intervention empreinte d'efficacité et à la hauteur des attentes.



1. La formation

Considérant l'évolution constante des missions de la Douane, le projet de renforcement des capacités a accordé une importance particulière à la formation du personnel douanier. Aussi, un plan de formation triennal a-t-il été conçu en cohérence avec les orientations stratégiques de l'ADII.

Ce plan est axé sur huit thèmes :

- procédures douanières ;
- techniques de contrôle et de lutte contre la fraude et la contrebande ;
- sécurité de la chaîne logistique, renseignement et analyse du risque ;
- contentieux et procédures judiciaires ;
- techniques de management, d'audit, d'encadrement et de planification stratégique ;
- système d'information et de communication ;
- formations de base et militaire ;
- langues étrangères (anglais et espagnol).

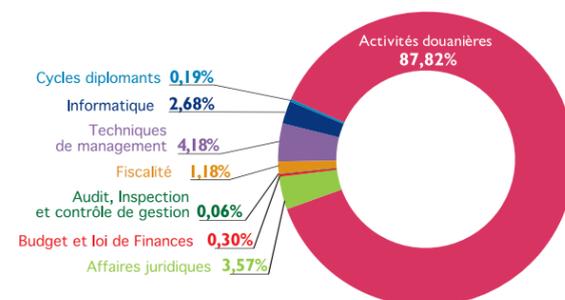
Le plan triennal de formation a fait l'objet d'une présentation au personnel d'encadrement lors de la 3^{ème} édition du forum organisée en juin 2007.

L'ADII a réalisé au cours de l'année 2007, 38 158 JHF qui ont porté sur des formations aussi bien spécifiques (activités douanières) que transverses (management, NTIC,...).

En matière de formation continue et dans le cadre du renforcement des compétences managériales des responsables, huit (08) actions de formation ont été dispensées en 2007, au profit de 128 responsables et cadres, dans les principaux domaines suivants :

- la gestion des entreprises ;
- la gestion des ressources humaines ;
- l'analyse et le re-engineering des processus ;
- la conduite du changement ;
- le management (formation à distance) ;

- la communication ;
- la contractualisation ;
- les langues étrangères (anglais et espagnol).



Répartition des JHF réalisés par axe de formation

Plusieurs sessions de formation douanière de base ont été également assurées par l'équipe pédagogique du Centre de Formation Douanière (CFD) :

- deux cycles internationaux de formation de base organisés au profit d'inspecteurs élèves étrangers (douaniers originaires de pays d'Afrique notamment) et de cadres relevant de l'ADII ;
- trois cycles moyens au profit de douaniers nouvellement promus ;
- deux cycles moyens ciblant les nouvelles recrues de l'administration.

La formation de base dispensée au niveau du CFD vise la transmission de connaissances générales, théoriques et pratiques sur toutes les composantes de l'environnement douanier.

2. Le recrutement et le reclassement

La politique de développement des capacités adoptée par la Douane en 2007 n'a pas occulté l'aspect renforcement de ses effectifs et ce, pour faire face principalement aux besoins d'intervention sur le terrain. L'exercice écoulé a ainsi connu :

- le recrutement de 120 agents dont 102 inspecteurs divisionnaires et 15 ingénieurs d'Etat, dont l'affectation est prévue essentiellement au niveau des services extérieurs afin de consolider leur taux d'encadrement ;
- Le redéploiement de 15 agents du Ministère de l'Economie et des Finances au sein de l'ADII ;
- Le reclassement de 79 agents dans des grades supérieurs.

3. L'adaptation de l'organisation des structures

Les missions diverses et évolutives assignées à l'ADII au cours de ces dernières années l'ont conduite en 2007 à poursuivre sa stratégie d'adaptation de ses structures opérationnelles aux exigences de l'environnement dans lequel elle opère.

Ainsi, considérant l'importance croissante des activités exercées au niveau de la Direction Régionale du Nord-Ouest (notamment en matière d'export, de régimes économiques en douane et de lutte contre la fraude et la contrebande) et compte tenu des perspectives d'avenir perçues à travers le projet de Tanger-Med et le développement des zones franches, un réaménagement de l'organisation de cette direction s'est imposé.

Principale entité concernée, la Circonscription de Tanger a connu une restructuration majeure en 2007. Elle est désormais remplacée par deux sous-directions régionales :

- Tanger-port comprenant le Bureau de Tanger-port (03 ordonnancements) et celui de Tanger-Méditerranée ;
- Tanger-extérieur à laquelle a été rattaché le nouvel ordonnancement de Tanger-Ibn Batouta.

De même, l'accroissement et la diversité des activités de la Circonscription d'Agadir, notamment celles liées aux domaines de la pêche et du tourisme dans le Sud marocain, ont conduit l'administration des douanes à procéder en 2007 à de nouveaux réaménagements dans l'organisation de cette structure régionale tels :

- le rattachement de la Marina d'Agadir à l'ordonnancement d'Agadir-ville ;
- la réouverture d'un ordonnancement à l'Aéroport d'Agadir-Al Massira ;
- le rattachement de la cellule de l'Aéroport de Guelmim à l'ordonnancement de Tan-Tan ;
- la réactivation de la subdivision d'Agadir.

Par ailleurs et dans le cadre de la mise en service de projets nationaux interpellant l'intervention de la douane, de nouvelles structures douanières ont été créées à travers le Royaume, à savoir :

- la brigade de Tarfaya accompagnant la mise en place en décembre 2007 de la liaison maritime Tarfaya-Fuerra Ventura (Iles Canaries)
- une «Antenne des douanes» à Saïdia au niveau du nouveau port de plaisance «Méditerranéa-Saïdia».

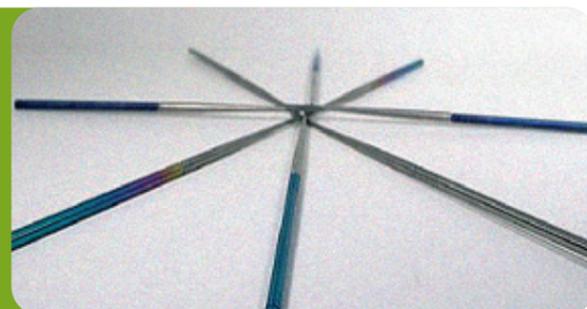


Formation
Photos d'élèves douaniers stagiaires en uniforme.

**L'amélioration de la gouvernance
et de la qualité de service**

L'amélioration de la gouvernance et de la qualité de service

Telle qu'approchée par l'ADII, la gouvernance est l'association du pilotage et du contrôle. Elle repose sur un certain nombre de principes et d'outils visant la maîtrise de la dépense publique, la mise en œuvre de la contractualisation, le renforcement du système d'information, la promotion de l'audit interne et l'amélioration de la qualité des prestations.



1. La gestion des ressources financières et matérielles

• Rationalisation des dépenses

Le processus de rationalisation dans lequel l'ADII s'est engagée, au niveau de ses structures régionales et centrales, a permis de générer d'importants gains et économies ; montants déployés aux postes dans lesquels un besoin en investissement se faisait ressentir.

- Consommation du papier

La sensibilisation des agents douaniers quant au recours au courrier électronique, a permis une diminution en 2007 de 32% de la consommation de papier par rapport à 2004.

	2005 (Par rapport à 2004)	2006 (Par rapport à 2004)	2007 (Par rapport à 2004)
Consommation du papier	-26%	-30%	-32%

Evolution de la consommation du papier

- Consommation en télécommunication

Au cours de l'exercice 2007, la Douane a œuvré dans le sens de l'amélioration des moyens de communication entre les différentes structures, brigades et postes frontaliers et ce, moyennant le recours à de nouvelles offres en matière de télécommunication. L'opération pilotée au niveau de l'administration centrale, qui s'est avérée concluante par la réduction de 20% du coût global, a incité à la généralisation de cette solution afin d'obtenir des résultats similaires à l'échelle régionale.

	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Taxes et redevances téléphoniques	3%	-18%	21%

Evolution des taxes et redevances téléphoniques

Par ailleurs, la mise en service du 2^{ème} palier du nouveau système informatique BADR nécessitant la généralisation des connexions Internet à tous les bureaux douaniers, a engendré une augmentation des dépenses au niveau des redevances de télécommunications.

- Consommation du carburant

Le suivi rigoureux, la sensibilisation du personnel et le rajeunissement du parc automobile ont concouru à la rationalisation de la consommation du carburant, enregistrant une réduction en volume de 5% par rapport à l'année 2006.

	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Carburant consommé en volume	0,29%	7%	-5%

Evolution de la consommation du carburant

• Budget

Le budget d'investissement alloué à l'ADII en 2007 était de 132 MDH contre 139 MDH en 2006. Cette baisse concerne plutôt les Crédits d'Engagement (CE) qui sont passés de 71 MDH en 2006 à 59 MDH en 2007.

Le choix de réduire les crédits d'engagement s'inscrit dans le cadre de la politique budgétaire de la Douane qui vise à diminuer les crédits reportés d'année en année afin d'alléger le coût financier imputé à la trésorerie du Royaume et de permettre la réalisation ainsi que le mandatement annuel de projets d'investissement.

Cette politique a été accompagnée d'actions d'amélioration des taux d'engagement sur les crédits alloués :

• **Budget d'investissement** : le taux d'engagement a atteint 97,1 % pour les Crédits de Paiement (CP) et 56 % pour les crédits d'engagement (CE).

• **Budget de fonctionnement** : le taux d'engagement des crédits est de 94,79%.

- Programmation budgétaire

Le processus de programmation budgétaire a été adapté au projet de mise en œuvre du cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) à travers lequel sont tracées les prévisions budgétaires sur les trois années de suite. Plusieurs indicateurs métiers ont été corrélés aux prévisions budgétaires avec des cibles pour l'année 2008.

- Déconcentration budgétaire

La déconcentration a constitué un axe prioritaire de la stratégie de développement des services et prestations de l'ADII.

Ainsi, durant les années écoulées, l'objectif de déconcentrer les tâches et les décisions au niveau régional a été réalisé selon un processus progressif accompagné d'un renforcement des capacités des directions régionales en matière de ressources humaines et de moyens matériels.

Ce processus a touché, par voie de conséquence, les crédits alloués aux Directions Régionales qui jouissent du statut de sous ordonnateurs.

Nature	2004	2005	2006	2007
Budget de fonctionnement	26%	24%	24%	29%
Budget d'investissement (hors informatisation)	25%	20%	29%	34%

Evolution de la déconcentration du budget

- Activation du traitement des dossiers de remboursement des droits et taxes

Dans le cadre de l'amélioration du traitement des dossiers de remboursement des droits et taxes au profit des redevables et des redevables, une action soutenue a été menée pour l'apurement du passif en la matière.

Ainsi, durant l'année 2007, la Douane a traité 478 dossiers de remboursement relatifs aux liquidations à tort et aux créances admises en non valeur pour un montant de 37,8 MDH imputé sur le crédit budgétaire réservé à cet effet.

Bénéficiaire	Evolution 2006/2007
Receveurs	14,97%
Redevables	184,55%
Total	110,14%

Evolution du montant des droits et taxes remboursés

- Ressources matérielles

Les actions entreprises par l'administration des douanes en 2007 en matière de renforcement et de déploiement des ressources matérielles ont porté sur les aspects suivants :

• L'amélioration des conditions de travail

Dans cet objectif, l'ADII a réalisé d'importants travaux de réaménagement et de réfection d'anciens locaux tout en procédant, parallèlement, à la mise à niveau des réseaux de communication.

Tenant compte des orientations stratégiques gouvernementales visant la modernisation de l'administration et la simplification de l'accès à l'information au profit des usagers, la Douane a déployé d'importants efforts en matière d'informatisation et d'équipement des différents postes douaniers.

• La sécurité des locaux et de l'environnement de travail

Soucieuse de se conformer aux normes de sécurité du travail, l'ADII a engagé un programme de sécurisation de ses locaux à travers :

- La mise en place d'un système de vidéo-surveillance au niveau des Directions Régionales du Nord-Est, du Nord-Ouest et du Centre-Sud

- La finalisation du programme de mise en place du système de contrôle d'accès aux locaux

- L'externalisation du convoyage de fonds des structures de l'ADII (Recettes) vers Bank Al Maghrib.

• L'accompagnement de l'amélioration de la lutte contre la fraude

L'évolution des échanges commerciaux combinée à la diversification des outils et moyens de fraude ont incité l'ADII à s'investir dans un programme ambitieux de renforcement des capacités de ses unités mobilisées pour la lutte contre la fraude. Elle a dans ce sens procédé à l'acquisition de moyens de transport adéquats, à la rénovation des moyens de transmission, à la mise à niveau des brigades et postes de contrôle et à leur dotation en outils de détection chimiques, organiques ou par émission de rayons X.

Le montant global ainsi investi en 2007 pour la lutte contre la fraude s'est élevé à 94,72 MDH.

2. Le système d'information

En matière de modernisation du système d'information, l'année 2007 a connu la réalisation de chantiers importants touchant des domaines divers tels que la sécurité, la disponibilité, la gouvernance et le développement du périmètre informatisé.

Toutes ces actions ont eu un impact positif aussi bien sur le travail des douaniers que sur la qualité de service aux usagers de la douane et plus particulièrement les utilisateurs des applications informatiques.

• Un meilleur accès aux ressources informatiques

Au cours de l'année passée, diverses actions ont été conduites en matière de modernisation et d'augmentation des capacités de l'infrastructure du réseau de l'ADII. Des efforts importants ont également été fournis pour connecter les brigades, notamment dans la zone Nord. C'est ainsi que l'accès à la messagerie et à l'Intranet a été étendu à près d'une vingtaine de nouveaux sites.

En matière de disponibilité, plusieurs liaisons sensibles ont également été sécurisées par la mise en place de lignes de secours.

Par ailleurs, le taux d'équipement en moyens informatiques continue de s'améliorer. Le taux de satisfaction en la matière n'a jamais été aussi élevé notamment au niveau des services extérieurs.

• Audit général de la sécurité du système d'information

L'ouverture du système d'information de la Douane sur son environnement, notamment à travers Internet, a placé la question de la sécurité au centre des préoccupations.

L'ADII a ainsi concrétisé en 2007 le premier audit général de la sécurité de son système d'information. Ce travail a permis de jeter les bases d'une politique de sécurité traitant des 11 chapitres de la norme ISO 27001.

Avec ce premier jalon, l'Administration des douanes s'inscrit irrévocablement dans un processus d'amélioration continue de la sécurité de son système d'information.

• Système informatique BADR (Base Automatisée des Douanes en Réseaux)

L'exercice 2007 a vu la finalisation du palier 2 du nouveau système informatique de la douane, concrétisant ainsi le concept de déclarations douanières sur Internet. Après des mois de préparation, consistant en des tests tous azimuts, des formations des utilisateurs internes et externes, des séminaires de sensibilisation et d'information, l'ADII a mis en service le second palier de BADR au mois de novembre. Cependant, quelques difficultés techniques ont conduit à un report du démarrage pour ne pas pénaliser les utilisateurs du système douanier.

Depuis, de multiples optimisations ont été apportées au système. Elles feront l'objet d'un audit de performance qui sera confié à un cabinet spécialisé. Toutes les conditions de réussite sont ainsi réunies pour envisager prochainement un nouveau démarrage avec sérénité.

• Système RIAD (Ressources Intégrées de l'Administration des Douanes)

Après la généralisation de l'utilisation du "Selfservice" à toutes les structures de l'ADII, et le démarrage du module

"Gestion budgétaire", le système RIAD continue d'évoluer progressivement sur les plans fonctionnel et technique.

Du point de vue fonctionnel, le système a connu l'adjonction de nouveaux modules, en plus de l'amélioration continue de ceux existants, à travers notamment le renforcement des services de consultation et d'édition. En effet, l'année 2007 a été marquée par la mise en service du premier module de la gestion logistique, à savoir la gestion du parc véhicules, qui est parfaitement intégré avec les autres modules du système.

Sur le plan technique, dans le cadre de la politique visant l'intégration du système d'information de l'ADII, des interfaces ont été réalisées avec le système BADR et les autres systèmes de l'administration (portail, système décisionnel, annuaire, etc.). Désormais, tous ces systèmes puiseront les données relatives à l'organisation et au personnel dans une source unique : la base de données RIAD.

• Amélioration de la gouvernance du système d'information

Le système d'information de la Douane se développe selon les objectifs stratégiques fixés. Des objectifs qui visent l'alignement du système d'information sur le métier pour une plus grande efficacité, une meilleure productivité et une qualité de service irréprochable. Concernant ce dernier point, des actions importantes ont été initiées : mise en place du centre d'appel informatique au service des utilisateurs de toutes les applications informatiques de l'ADII, lancement d'un chantier de formalisation de certaines pratiques et documentation des applications.

3. La contractualisation

L'année 2007 a été marquée par la formalisation d'une stratégie triennale (2007-2009) de la Douane. Celle-ci décline les domaines d'activités stratégiques de l'administration selon le contexte dans lequel elle opère, ses missions actuelles, les orientations gouvernementales et les progrès visés.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une gestion stratégique tournée vers l'avenir.

En matière de contractualisation, la démarche expérimentée par les services douaniers en 2005 est désormais solidement établie. Des avancées ont pu être réalisées et la construction du processus mis en place se poursuit. Des Plans-Objectifs-Moyens ont été élaborés pour la période 2007-2009. Ces plans seront mis à jour annuellement en fonction des orientations générales annuelles de l'ADII et celles du Ministère des finances, puis négociés dans le cadre du dialogue de gestion et ensuite

contractualisés avec la Direction Générale sous forme de Contrats Objectifs Moyens (COM).

Un début de contractualisation au niveau local entre le Directeur Régional et le Chef de Circonscription a été testé en 2007. Cette expérience sera généralisée.

Autre amélioration envisagée dès l'année prochaine sur le plan de la contractualisation : la conclusion de contrats (COM) tripartites entre la Direction Générale, une Direction Centrale et des Directions Régionales. Cette nouvelle approche marquera un saut qualitatif dans la gestion de la performance des structures et permettra à l'administration d'évoluer d'une gestion par objectifs vers une gestion axée sur les résultats.

4. L'audit et le contrôle interne

• L'audit

Orientée de plus en plus vers l'assistance, le conseil et la prévention, la fonction « audit » au sein de l'ADII a induit un changement de culture bénéfique. Elle est aujourd'hui non seulement acceptée, mais aussi sollicitée.

Au fil des années, l'audit en douane a évolué pour devenir un outil stratégique d'accompagnement des réformes et d'aide à la décision.

Au cours de l'exercice écoulé, plusieurs missions d'audit et d'inspection ont été effectuées auprès de différents bureaux douaniers. Les recommandations issues de ces missions ont été concrétisées à hauteur de 84%.

Au-delà de leur contribution dans les projets transverses développés en interne, les structures d'audit de l'ADII ont axé leur intervention en 2007 sur des thèmes à forte valeur ajoutée tels que :

- l'appréciation du processus de contractualisation engagé par la Douane et les conditions de sa réussite ;
- la mise à niveau des métiers de surveillance devant contribuer à leur adaptation pour prendre en charge les nouvelles missions confiées à l'ADII ;
- la mise à niveau de la profession des transitaires devant lui permettre d'atteindre le niveau d'excellence et d'éthique souhaité ;
- la gestion du contentieux pour un meilleur dénouement des affaires constatées ;
- la gestion des marchandises saisies ou abandonnées en douane ;
- le contrôle de la régularité de la perception fiscale visant à sécuriser davantage la mission fiscale de l'ADII et le soutien des receveurs pour assurer un meilleur recouvrement.



Contractualisation
Signature des contrats objectifs moyens entre le Directeur Général et les Directeurs Centraux et Régionaux.

• Le contrôle interne

Le contrôle interne est devenu plus qu'une nécessité pour la Douane compte tenu de la maturité de son système d'information et de gestion de la performance.

C'est dans ce contexte que certains travaux ont été initiés en 2007 au niveau des services opérationnels, notamment pour :

- recenser les centres de responsabilité composant l'ensemble des métiers et disséquer les processus douaniers ;
- se concerter avec l'ensemble des responsables afin de recueillir leurs avis au sujet des outils nécessaires à l'exercice d'un tel contrôle ;
- explorer le système d'information actuel de l'administration afin d'identifier ses prédispositions à produire les tableaux de bord et les états de gestion nécessaires à l'exercice de ce contrôle.

D'un intérêt certain pour l'administration, le contrôle interne permet aux responsables, à partir d'un système d'information pertinent (états de gestion, tableaux de bord), de contrôler la gestion de leurs structures, de repérer les écarts et de prendre les décisions correctives au niveau de l'ensemble des centres de responsabilité qui leur sont rattachés.

5. L'amélioration du service rendu aux usagers

Qualité de service et évaluation continue sont indissociables au sein de l'administration des douanes. Elles convergent vers un même but qui n'est autre que la satisfaction des usagers, objectif crucial que s'est tracée cette administration pour être au plus proche des attentes de son environnement externe.

Parmi les chemins empruntés pour identifier et prendre en charge les attentes de ses diverses populations d'usagers, l'ADII a pris le soin de mettre en place depuis quelques années un dispositif d'accueil constituant le soubassement d'une relation Douane-Usager réussie, axée sur la disponibilité, l'écoute, l'assistance et l'orientation adéquates.

Un numéro économique (**08100 7000**), une cellule d'accueil et de renseignement, et une adresse électronique (**adii@douane.gov.ma**) composent les principaux éléments de ce dispositif déployé au siège de l'Administration Centrale (AC).

DISPOSITIF D'ACCUEIL CHIFFRES-CLÉS 2007

17163

Visiteurs accueillis et renseignés par les structures de l'Administration Centrale

1272

Messages parvenus à la boîte électronique «adii» avec un taux de réponse de 62% et un délai moyen ne dépassant pas 72h

497

Appels reçus via le numéro économique avec un taux de réponse de 100%

Afin d'en garantir l'efficacité souhaitée, un suivi et une évaluation réguliers sont réalisés en vue de s'assurer du respect des engagements pris et de mettre en lumière, le cas échéant, d'éventuelles défaillances.

D'une analyse globale des différentes composantes du dispositif d'accueil, il ressort que l'accueil physique est manifestement le mode de contact prépondérant s'agissant des usagers en quête de renseignements et éclaircissements divers. Ainsi, la seule Administration Centrale a accueilli, dans ses locaux au cours de l'année 2007, pas moins de 17 163 visiteurs contre 1 769 demandes adressées via la messagerie électronique et le numéro économique.

Outre les demandes d'information liées principalement à la procédure de dédouanement des marchandises, au régime d'admission temporaire des véhicules et à la fiscalité douanière, les cellules chargées de l'accueil et du renseignement des usagers (accueil physique, téléphonique et par messagerie électronique) recueillent également des réclamations, au total 88 en 2007.

Conformément aux orientations «qualité» du Ministère de tutelle, ces doléances ont été traitées dans un délai n'excédant pas les 48 heures.

6. La communication et l'ouverture sur l'extérieur

Erigeant sa relation avec ses usagers et partenaires en priorité stratégique, l'Administration des douanes place l'ouverture sur son environnement externe au cœur de son action; les mots d'ordre étant : **information, écoute et concertation.**

Investie de diverses missions et s'adressant à une variété de publics, l'ADII ne cesse ainsi d'adapter ses axes et moyens de communication en favorisant, notamment, le contact direct, l'échange et la concertation en vue de l'identification des besoins de ses usagers et partant, l'amélioration de ses prestations.

A ce titre, la Douane a inscrit parmi ses actions prioritaires l'organisation et la participation à plusieurs manifestations réunissant différents représentants du tissu productif national et ce, avec l'implication, selon les cibles et les messages à diffuser, de tous les niveaux hiérarchiques : Direction Générale de l'ADII, structures centrales et services douaniers régionaux.

RELATIONS PUBLIQUES CHIFFRES-CLÉS 2007

72

réunions d'information et de coopération diverses

29

conférences, séminaires de sensibilisation et d'information

13

journées d'études et d'information thématique

497

tables rondes organisées soit par l'ADII soit par ses partenaires

12

participations à des salons

PRINCIPAUX THÈMES ABORDÉS

- Le programme de catégorisation
 - Le scannage des conteneurs
- Les « Magasins et Aires de Dédouanement »
 - Le système de certification PKI
- Le contrôle et la lutte contre la fraude, la contrefaçon et la piraterie
 - La lutte contre le blanchiment d'argent
 - Les règles d'origine
 - La facilitation des procédures douanières
 - La logistique méditerranéenne
 - L'amélioration du climat des affaires
 - La promotion des investissements

Suivant un schéma directeur prônant la diversité des thématiques abordées, les actions de communication de l'ADII ont été initiées en 2007 en collaboration avec des partenaires de divers horizons (associations professionnelles, chambres de commerce et d'industrie nationales et étrangères, organismes et départements publics).

C'est dans ce contexte que plus de 25 associations professionnelles ont été conviées, au cours de l'année écoulée, à des réunions d'information visant principalement la présentation et la vulgarisation de produits ou services douaniers.

Qu'il s'agisse de conférences, de séminaires, de salons ou de réunions de coordination et de sensibilisation, la participation de l'administration des douanes aux rencontres externes constitue une occasion propice pour, d'une part, communiquer sur ses activités ou projets phares et, d'autre part, partager les expériences et recueillir les avis sur divers sujets d'intérêt commun.

Autre vecteur de communication par excellence, les médias. Ils constituent pour la Douane, un support additionnel et un relais incontournable avec l'opinion publique. La relation de l'ADII avec les différents organes de presse nationaux s'est construite, au fil des années, sur la base d'un partenariat et un échange actif et régulier.

RELATIONS MÉDIAS CHIFFRES-CLÉS 2007

1086

articles publiés sur l'activité de la Douane

14

communiqués de presse diffusés

19

entretiens accordés à la presse écrite

22

entretiens accordés aux chaînes radiophoniques

14

entretiens accordés aux chaînes télévisées

13

participations à des émissions radiotélévisées

Une approche communicationnelle structurée et réfléchie en direction de ses partenaires de la presse écrite et audiovisuelle a en effet été adoptée visant, d'une part, à informer le grand public sur son action et, d'autre part, à satisfaire les sollicitations des représentants de la presse en termes d'information et de documentation.

PRINCIPAUX THÈMES ABORDÉS

- Campagne MRE
- Mesures de facilitation mises en place au profit des entreprises
- Lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et la contrefaçon
 - Activités douanières
 - Ressources humaines
- Lutte contre la contrebande
 - Fiscalité indirecte
- Système d'information
 - Saisies
- Réglementation et procédures
 - Coopération

Nos perspectives 2008

Nos perspectives 2008

La Douane marocaine se doit, plus que par le passé, d'être en phase avec les mutations de l'environnement économique international. Aussi, inscrit-elle ses actions à venir dans cette logique.



1. La réforme tarifaire : les dispositions prévues par la loi de finances pour l'année 2008

Parmi les principales mesures tarifaires prévues dans la loi de finances pour l'année 2008, la réduction du Droit d'Importation (DI) maximum de 45% à 40% sur les produits industriels.

Il n'est pas inutile de rappeler que dans un souci d'arrimage de l'économie nationale à l'économie mondiale, le Maroc a procédé à la conclusion d'accords de libre échange avec certains pays ou groupes de pays.

Dans ce cadre et afin de limiter l'impact négatif de ces accords caractérisés par l'importance de leur volet commercial, la douane a engagé, depuis 2003, un processus de réforme tarifaire. La réduction du DI de 45% à 40% prévue par l'article 4 de la loi de finances pour l'année 2008 s'inscrit dans le cadre de la poursuite de cette réforme couvrant la période 2007-2012.

Outre la réduction du taux maximum du droit d'importation, la réforme tarifaire vise les objectifs ci-après :

- anticipation et élimination des incohérences et des distorsions tarifaires occasionnées par les avantages tarifaires prévus par les accords de libre échange signés par le Maroc ;
- diversification des sources d'approvisionnement en évitant la polarisation des échanges du Maroc avec les origines préférentielles ;
- lutte contre les fausses déclarations d'espèce et les manœuvres frauduleuses en matière d'origine ainsi que la contrebande ;
- réduction de la dispersion des quotités tarifaires ;

- abaissement à l'horizon 2012 du taux du DI à un maximum de 25% pour les produits industriels et maintien du taux de 2,5% comme contribution minimale. Bien entendu, des taux intermédiaires du DI seront arrêtés d'un commun accord avec les départements ministériels concernés ;

- Réduction du niveau de la protection effective pour libéraliser davantage le commerce extérieur et stimuler ainsi la concurrence entre certaines activités.

2. Le contrôle douanier

La stratégie de contrôle de l'ADII met l'accent sur l'amélioration de l'efficacité des méthodes d'intervention pour satisfaire davantage les exigences de facilitation du commerce, garantir la sécurisation de la chaîne logistique et poursuivre la lutte contre toutes les formes de fraude. Aussi, un intérêt tout particulier sera-t-il accordé dans le court terme aux volets suivants :

- le système d'information et d'analyse du risque
- le contrôle a priori
- les moyens de contrôle
- le contrôle a posteriori et
- la dynamisation de la coopération

Le système d'information et d'analyse de risque

Dans le cadre de l'amélioration des méthodes de contrôle répondant au double objectif de la fluidité et de la sécurisation de la chaîne logistique, la douane est de plus en plus consciente de l'impératif de disposer d'un système d'informations permettant le développement de l'analyse de risque à tous les niveaux de contrôle, de promouvoir l'échange de renseignements entre les différents intervenants et de renforcer la coopération entre les administrations douanières.

Pour la réalisation de cet objectif, l'Administration a engagé une réflexion en 2006 en vue de l'implémentation d'un système informatique d'aide à la décision en matière de lutte contre la fraude baptisé SAIF (Système Automatisé d'Information sur la Fraude). Ce système vise l'intégration de toutes les informations relatives à la fraude actuellement hébergées par différentes sources ne communiquant pas entre elles.

Le système fournira une plate-forme technique et organisationnelle pour un échange rapide et efficace des informations, aussi bien entre les différents services douaniers chargés de la lutte contre la fraude qu'avec les autres directions du Ministère, les départements nationaux en charge du contrôle, les douanes partenaires et les organisations internationales.

Cette approche d'intégration vise, également, la mise à disposition d'outils de suivi et d'analyse (tableaux de bord) à même de faciliter l'aide à la décision et d'apporter une lecture pertinente des tendances du phénomène de la fraude.

Le contrôle a priori

Dans le souci de concilier entre l'efficacité du contrôle, le traitement rapide des envois commerciaux et la sécurisation de la chaîne logistique, l'Administration mène une réflexion sur les modalités de mise en œuvre d'un contrôle dans la phase antérieure au dépôt de la déclaration en détail.

Cette démarche a pour objectif de combler les besoins du contrôle du fret avant l'arrivée des marchandises et avant dédouanement, notamment le fret en transbordement appelé à se développer au port de Tanger Med. Ce contrôle portera essentiellement sur les données de la déclaration sommaire et les documents de transport (Connaissance et lettre de transport aérien...).

L'analyse de risque dans ce cadre fera appel à des sources d'information internes et externes et facilitera le repérage des lots de déclarations sommaires présentant un risque élevé de fraude et nécessitant une vérification approfondie. Cet objectif ne peut être atteint qu'à travers la mise à la disposition du renseignement préalable par voie électronique, seul moyen susceptible de permettre une identification en temps opportun du fret à risque dans le cadre d'un contrôle a priori.

Les moyens de contrôle

L'Administration exploite actuellement 8 scanners implantés dans les principaux ports du Royaume. Compte tenu des limites de la capacité maximale de traitement des scanners et face au nombre de plus en plus croissant des engins devant subir les formalités de dédouanement, le ciblage des unités à scanner reste remarquablement faible, d'où la nécessité impérieuse de renforcer l'équipement des frontières.

Aussi et pour une plus grande maîtrise des opérations à traiter et qui évoluent de manière remarquable, l'ADII compte renforcer ses équipements en moyens de contrôle non intrusif avec l'objectif d'atteindre un taux de scanning

raisonnable, étant signalé que l'équipement en scanners reste l'outil incontournable pour renforcer les contrôles aux frontières et partant concilier entre la facilitation et la sécurisation de la chaîne logistique internationale.

Le contrôle a posteriori

Conformément au plan d'action élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre de Normes de l'OMD, l'ADII se penche sur l'optimisation du contrôle a posteriori.

Tel qu'appréhé, ce mode de contrôle s'appuiera sur le déploiement d'un système d'information qui permettra la gestion et le suivi des actions de contrôle a posteriori, servira les besoins d'analyse de risque et fournira les outils à même d'assurer une meilleure visibilité s'agissant de l'évolution de la fraude et de l'orientation des services douaniers sur les actions à entreprendre.

En effet et compte tenu du nombre sans cesse croissant des opérations en douane, le recours aux méthodes d'analyse de risque et de ciblage des opérations à contrôler s'avère indispensable, étant entendu que le ciblage doit s'effectuer en fonction de facteurs de risque et des enjeux induits.

Le contrôle a posteriori s'opérera, également, dans le cadre d'une démarche sectorielle visant à assurer les conditions d'une équité et d'une concurrence loyale.

Il demeure entendu que l'amélioration du contrôle a posteriori passe également par le renforcement des capacités des services douaniers. Aussi, une attention particulière sera-t-elle accordée à la formation dans le but de perfectionner les compétences des agents en charge du contrôle.

La dynamisation de la coopération

Compte tenu du caractère transnational de la fraude douanière et eu égard aux résultats obtenus ces dernières années à travers le recours à l'assistance administrative mutuelle, il est estimé nécessaire de renforcer la coopération douanière en matière de lutte contre la fraude, par l'échange d'informations et le partage d'expériences, particulièrement avec les douanes partenaires et d'autres organismes internationaux.

La stratégie de contrôle prévoit donc, la conclusion d'autres accords d'assistance administrative mutuelle et l'extension de ceux en vigueur aux missions nouvelles, telles que la lutte contre la contrefaçon et le blanchiment d'argent et la sécurisation de la chaîne logistique.

Parallèlement et dans le cadre de conventions avec les douanes étrangères, l'Administration prévoit la mise en œuvre des normes de l'OMD se rapportant à l'octroi du statut de l'opérateur économique agréé et par conséquent à la reconnaissance mutuelle des contrôles.

Au niveau national, la coopération s'étendra aux autres corps et organismes dans l'objectif de promouvoir l'échange d'informations, la coordination et un contrôle intégré au niveau des postes frontières.

3. Le programme Columbus de l'Organisation Mondiale des Douanes

Dans le double souci de faciliter et de sécuriser le commerce mondial, l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) a recommandé, en 2005, à ses membres l'adoption du « **Cadre de normes SAFE** », référentiel normatif instauré à cette fin.

Répondant favorablement à cet appel, plusieurs administrations douanières (et parmi les premières d'entre elles la douane marocaine) ont manifesté leur engagement et leur volonté d'appliquer cet instrument international.

Pour mieux soutenir et accompagner les institutions douanières dans leur démarche de mise en œuvre du cadre de normes SAFE, l'OMD a lancé en 2006 un programme baptisé « **Columbus** ».

Décliné en trois phases (cf. schéma), ce programme constitue une des plus importantes initiatives jamais adoptées en matière de renforcement des capacités douanières. Il consiste en une aide apportée à la communauté douanière internationale pour sécuriser les échanges.

Pleinement engagé dans cette voie de réforme et de modernisation préconisée par l'OMD, le Maroc a accueilli en octobre 2006 une mission d'audit dépechée par ladite organisation, dans le cadre de ce programme, pour évaluer le degré d'adaptation de la législation et de la réglementation douanières marocaines au référentiel du SAFE.

Cette première phase du programme, qui a consisté en un diagnostic portant sur l'organisation et le fonctionnement

de l'ADII, a donné lieu à la formulation d'un ensemble de recommandations d'ordres stratégique et opérationnel aujourd'hui en voie de concrétisation.

Compte tenu des avancées réalisées, l'ADII a été choisie par l'OMD pour aborder en 2008 la seconde phase du Programme Columbus, consistant en l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action ciblé en matière de renforcement des capacités. Bien plus, le Maroc a été désigné comme pays pilote. Son expérience en matière de mise en œuvre dudit programme servira de modèle pour d'autres pays membres de l'OMD.

Ce choix dénote l'aptitude de la Douane marocaine à se conformer aux standards internationaux et conforte l'administration des douanes dans sa politique de modernisation initiée depuis quelques années déjà.

Affichant sa volonté de renforcer ses capacités, l'ADII s'attèlera à partir de 2008 à la conduite d'un plan d'action s'articulant autour des trois axes suivants :

- la mise en place d'une plate-forme informatisée d'échange de données ;
- la réforme procédurale ;
- la sécurisation des échanges commerciaux internationaux à travers l'adoption du statut d'opérateur économique agréé (OEA).

Accordant une importance toute particulière à ce projet, l'administration des douanes ne ménagera aucun effort pour le faire aboutir dans les meilleures conditions d'efficacité et de performance.

4. Vers le statut de l'Opérateur Economique Agréé (OEA)

Dans un contexte de mondialisation et de libéralisation du commerce extérieur, l'entreprise marocaine est confrontée à des défis majeurs exigeant d'elle une mise à niveau garante de sa pérennité et d'un meilleur positionnement sur l'échiquier international.

Institution partenaire des entreprises, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects a, depuis un certain nombre d'années, inscrit parmi ses actions prioritaires la contribution à l'amélioration de la compétitivité du tissu productif national à travers, notamment, l'enrichissement permanent de l'arsenal procédural douanier.

Une palette de mesures, permettant un passage en douane de plus en plus fluide (supports déclaratifs simplifiés, développement des Magasins et Aires de Dédouanement (MEAD), dédouanement anticipatif, dédouanement à domicile, etc.), a ainsi été progressivement mise en place, sans pour autant que soit altérée

l'efficacité des contrôles douaniers (contrôle opéré par ciblage et utilisation de moyens de contrôle non intrusifs tels que les scanners).

Toujours dans l'optique d'accompagner l'entreprise vers la performance et de lui permettre d'exercer ses activités dans les meilleures conditions de coût et de délais, l'ADII a instauré, en février 2006, le programme de la catégorisation des entreprises consistant en l'octroi, selon une approche sélective, d'un package de facilités douanières au profit d'unités organisées, performantes, gérées d'une manière transparente et investies de la confiance de la Douane.

Inspirée du cadre de normes instauré par l'Organisation Mondiale des Douanes pour la facilitation et la sécurisation du commerce mondial, la démarche de la catégorisation aboutira à terme à la mise en place du statut de l'Opérateur Economique Agréé reconnu à l'échelle internationale.

Le programme de catégorisation, qui se veut en effet une première étape vers ce statut de l'OEA, évoluera selon le schéma de mise en œuvre suivant :

2006	PHASE 1	Ouverture du programme aux opérateurs sous RED
2008	PHASE 2	Extension aux opérateurs autres que ceux opérant sous RED (industriels, importateurs, exportateurs, franchisés, etc.)
A compter de	PHASE 3	Généralisation à l'ensemble des intervenants dans la chaîne logistique
2009	PHASE 4	Mise en place, en parallèle, de la procédure d'accès au statut de l'OEA reconnu internationalement

Consécration du partenariat « Douane-Entreprise », le statut d'Opérateur Economique Agréé est l'une des voies choisies par l'OMD pour concilier exigences sécuritaires et facilitation du commerce mondial.

Au Maroc, les opérateurs satisfaisant aux critères d'accès à ce statut seront « labellisés », à leur demande, et se verront accorder une panoplie de facilités douanières ainsi qu'une reconnaissance de leur qualité d'OEA par des douanes partenaires.

Ces entreprises certifiées bénéficieront ainsi d'un traitement préférentiel et rapide à l'échelle internationale.

Consciente de l'enjeu que représente la mise en œuvre de cette démarche novatrice et relevant le défi de la réussite de ce nouveau chantier, l'ADII a prévu toute une batterie de mesures d'accompagnement se matérialisant par :

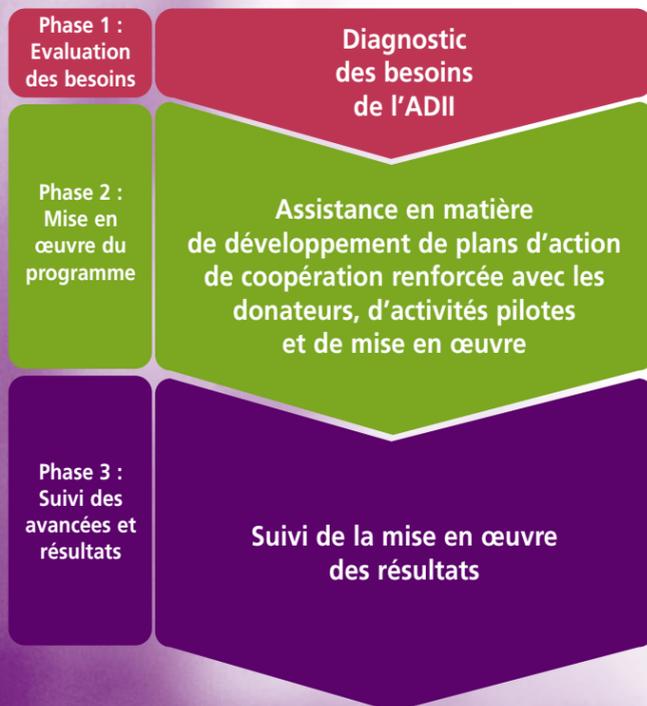
- le renforcement des capacités douanières ;
- la concertation avec les douanes de certains pays (principaux partenaires commerciaux du Maroc) et ce, en vue de la reconnaissance mutuelle des programmes d'agrément des opérateurs ;
- l'adaptation du cadre juridique.

FACILITES DOUANIERES A ACCORDER A L'OEA

- **Facilités octroyées à la classe "A" du programme de catégorisation (contrôle documentaire, règlement a posteriori du contentieux, admis pour conforme, cautionnement sans plafonnement, etc.)**
- **Mesures destinées à réduire la durée du transit et à diminuer les frais de stockage**
- **Accès des OEA aux informations qui présentent un intérêt pour eux**
- **Examen prioritaire de la participation à tout nouveau programme de traitement des envois**
- **Reconnaissance des douanes partenaires du statut de l'OEA, se traduisant par un traitement privilégié et une amélioration de la prévisibilité des opérations commerciales internationales.**

PRINCIPALES EXIGENCES POUR ACCÉDER AU STATUT D'OEA

- **Absence d'antécédents graves en matière douanière**
- **Situation financière viable**
- **Engagement à assurer la sécurité de la chaîne logistique**
- **Système efficace pour la gestion des écritures commerciales.**



Organigramme de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects

Organigramme de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects



Abdellatif ZAGHNOUN
DIRECTEUR GÉNÉRAL



Abréviations

ADII	Administration des Douanes et Impôts Indirects
ATPA	Admission Temporaire pour Perfectionnement Actif
BADR	Base Automatisée des Douanes en Réseau
CE	Crédits d'Engagement
CFD	Centre de Formation Douanière
CP	Crédits de Paiement
DI	Droit d'Importation
EDI	Echange de Données Informatisé
JHF	Jour Homme Formation
MEAD	Magasins et Aires de Dédouanement
MRE	Marocains Résidant à l'Etranger
OEA	Opérateur Economique Agréé
OLAF	Office Européen de Lutte Anti-Fraude
OMD	Organisation Mondiale des Douanes
RED	Régimes Economiques en Douane
RH	Ressources Humaines
RIAD	Ressources Intégrées de l'Administration des Douanes
SAAD	Système d'Aide À la Décision
SAFE	Security And Facilitation of the Global Environment
SAIF	Système Automatisé d'Information sur la Fraude
SH	Système Harmonisé

ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÔTS INDIRECTS

Avenue Annakhil - Hay Riad - Rabat - Maroc

Tél. : 037 57 90 00 - 037 71 78 00/01

E-mail : adii@douane.gov.ma

Site Web : www.douane.gov.ma

